



COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 février 2014
Salle polyvalente de Villeneuve la Guyard

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Dagomet (Champigny), Brosseron, Devinat, Thomas (Chaumont), Denisot (Compigny), Percheminier, Legay, Aubart, Printemps, Randget (Curlon), Sylvestre, Cousin (Cuy), Chamaillard, Boulanger (Evry), Babouhot, Pellard (Gisy les Nobles), Goureau, Martineau (La Chapelle sur Oreuse), Garnier, Lacoste, Mazaleyrat (Michery), Briois (Pailly), Cormerois, Bourgoin (Perceneige), Domat, Poiret, Taillandier (Pont sur Yonne), Dautun, Desrue (Serbonnes), Leroy, Motté, Pitou (Sergines), Guidez, Corne, Thomas (Thorigny sur Oreuse), Leruse, Stefunko, Spahn, Delalleau, Fontaneau (Villeblevin), Goglines (Villemanoché), Laventureux, Chan Yolen (Villenavotte), Bourreau, Baéli R, Baéli MJ (Villeneuve la Guyard), Pecorari (Villeperrot), Auger, Rousseau, Letriche (Vinneuf).

Monsieur Leruse est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de l'assemblée du 16 décembre 2013 est lu et adopté à l'unanimité sans observation.

1 / Finances

A / Budgets Primitifs 2014

Les budgets primitifs 2014 sont présentés avec la reprise anticipée des résultats cumulés 2013. Ils sont soumis au vote de l'assemblée avant le prochain renouvellement du conseil communautaire afin de permettre le paiement des dépenses d'investissements liées aux travaux déjà engagés notamment l'aménagement de la ZA d'Evry et le solde du Relais Services Publics.

Ils pourront faire l'objet de modifications par des décisions modificatives ou budgets supplémentaires par la nouvelle assemblée.

De plus, à ce jour, le montant des dotations de l'Etat ainsi que les bases d'imposition ne sont pas connues par les collectivités. Aussi, les recettes correspondantes ont été minimisées par rapport à celles perçues en 2013.

Le Conseil communautaire, en ce qui concerne,

➤ Budget Général 2014

- **Approuve** à l'unanimité le budget primitif 2014 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

➤ Section de fonctionnement : 2 588 765,42 €

➤ Section d'investissement : 1 327 000,00 €

Section de fonctionnement – dépenses

Le chapitre 012 – Charges de personnel connaît une forte augmentation des crédits inscrits car il prend en compte

- le transfert à la Communauté de Communes des charges de personnel des actions conduites dans le cadre du centre social (animateurs du centre de loisirs de Pont sur Yonne, animatrices du RAM) : 150 000 à l'article 6218 et 79 000 € à l'article 6413)

- la création du poste de coordinateur Enfance Jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (34 000 € au 6413)

- la création du poste de directeur de centre social (47 000 € au 6413)

6574 – Subventions aux associations

6 000 € pour la PP cycliste pour l'organisation du tour cycliste de la CC

50 000 € à l'ASLYN

8 500 € à l'AGAPE pour le fonctionnement de l'association du 1^{er} trimestre 2014 (33 000 € en 2013)
15 000 € pour le centre de loisirs de Pont sur Yonne pour le fonctionnement de l'association du 1^{er} trimestre 2014 (60 000 € en 2013)

657362 – Subvention aux budgets annexes

29 000 € d'inscrits, soit 5 000 € de plus par rapport à 2013, afin d'abonder le budget du CIAS pour intégrer le financement du poste de l'agent de santé du Sénonais

Section de fonctionnement – recettes

7488 – Autres attributions

Participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (150 000 €)

Participation de la CAF pour le financement des actions dans le cadre du centre social (60 000 €)

Prestation de service octroyée par la CAF pour l'accueil des enfants (s'ajoute celle versée au centre de loisirs de Pont sur Yonne pour 20 000 € et celle de l'AGAPE pour 25 000 €)

En section d'investissement, des crédits sont inscrits pour les différentes opérations en cours :

Solde RSP, Base nautique de Vinneuf, aménagement du parking de la gare de Villeneuve la Guyard, matériel informatique, véhicules pour remplacer le parc actuel, construction d'un bâtiment pour les services de la CC.

➤ **Budget Annexe Ordures Ménagères**

- **Approuve** à l'unanimité le budget primitif 2014 du budget annexe Ordures Ménagères qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

➤ Section de fonctionnement : 2 878 500,00 €

➤ Section d'investissement : 421 250,73 €

Section de fonctionnement – recettes

74 – Subventions

Sont inscrits 525 000 € :

Soutien Eco Emballages = 250 000 €

Reprise matériaux = 175 000 €

Etat pour contrats aidés = 20 000 €

ADÈME pour redevance incitative = 80 000 €

➤ **Budget annexe Aéroport 2014**

- **Approuve** à l'unanimité le budget primitif 2014 du budget annexe Aéroport qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

➤ Section de fonctionnement : 83 766,20 €

➤ Section d'investissement : 95 928,79 €

En dépenses d'investissement, sont inscrits 40 000€ pour financer la défense incendie (un dossier de demande de subvention au titre de la DETR a été déposée en Préfecture), la réfection du bitume sur l'aire d'avitaillement pour 40 000€ et l'acquisition de terrain pour l'installation du lanceur de planeurs.

En section de fonctionnement, 4 000 € pour la tenue d'une enquête publique relative à l'installation du treuil pour le lancement des planeurs.

➤ **Budget annexe SPANC 2014**

- **Approuve** à l'unanimité le budget primitif 2014 du budget annexe SPANC qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

➤ Section de fonctionnement : 54 200,34 €

➤ Section d'investissement : 4 000,00 €

➤ **Budget annexe ZA Evry 2014**

- **Approuve** à l'unanimité le budget primitif 2014 du budget annexe ZA Evry qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

➤ Section de fonctionnement : 1 135 733,13 €

➤ Section d'investissement : 1 350 000,00 €

B / Renouvellement ligne de trésorerie

- **Décide**, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 € dans les conditions suivantes :

Montant : 200 000 €
Durée : 12 mois
Index des tirages T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire)
Marge sur T4M 1,70 %
Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
Calcul des intérêts nombre exact de jours d'utilisation/360 jours
Commission d'engagement : 0,20 %
Commission de non utilisation de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts : 0,10%

C / Budget Annexe Ordures Ménagères – Admission en non-valeur suite aux procédures de surendettement

- **Accepte** les propositions telles que présentées par le Receveur Municipal à savoir :

- admission en non-valeur de la somme totale de 126,99 € correspondant à l'exercice 2012 suite aux procédures de surendettement des particuliers.
- admission en non-valeur de la somme totale de 258,05 € correspondant aux exercices 2002 à 2007 pour caractère irrécouvrable de la créance (montant inférieur aux seuils des poursuites fixés à l'article R 1617-22 du CGCT).
- admission en non-valeur de la somme totale de 494,61 € correspondant aux exercices 2008 à 2012 pour caractère irrécouvrable de la créance (montant inférieur aux seuils des poursuites fixés à l'article R 1617-22 du CGCT).

2/ Economie

➤ **Aménagement du bâtiment de la base nautique de Vinneuf :**

Vu le rapport des commissions de consultation (commission de consultation réunie le 12 février 2014 a procédé à l'ouverture des plis puis le 19 février 2014 pour l'attribution des lots aux entreprises)

- **Décide** d'attribuer les lots comme suit :

Lot 1 –VRD	Colas Est	pour un montant de 47 190,80 € HT
Lot 2 – Maçonnerie - Carrelages	3 JBat	pour un montant de 48 500,00 € HT
Lot 3 – Ossature bois	Chemolle	pour un montant de 64 909,93 € HT
Lot 4 – Serrurerie-Menuiserie	Sté Nouvelle Gennetier Techniques	pour un montant de 40 100,00 € HT
Lot 5 – Faux Plafonds acoustiques	Sarl WESOLD	pour un montant de 3 661,14 € HT
Lot 6 – Peinture – Sols souples	Entreprise Sénonnaise de Peinture (ESP)	pour un montant de 16 812,80 € HT
Lot 7 – Plomberie – Sanitaire	Pertin Grese	pour un montant de 6 607,54 € HT
Lot 8 – Electricité – VMC – Chauffage	Pertin Gresse	pour un montant de 19 974,74 € HT

- **Décide** à l'unanimité de retenir les entreprises précitées pour un montant total des travaux de 247 756,95 € HT

➤ **Accessibilité**

- **Décide** de lancer une consultation pour retenir un bureau d'études

➤ **Aménagement des parkings de la gare de Villeneuve la Guyard**

- **Accepte** le montant estimatif des travaux concernant l'aménagement des parkings de la gare de Villeneuve la Guyard de 718 410,82 € HT.

- **Dit** que le plan de financement s'établit comme suit :

Montant des dépenses : 718 410,82 € HT

Financement

Conseil Général	Amendes de police	13 500,00 €
Conseil Régional	Subvention aux équipements	215 500,00 €
FEDER – Mesure 3-2 / action b		215 500,00 €
Fonds de concours de la commune de Villeneuve la Guyard		136 955,41 €
CC Yonne Nord - Emprunts		136 955,41 €

- **Charge** le Président de solliciter les subventions correspondantes à cette opération auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Yonne, Monsieur le Président du Conseil Régional de Bourgogne, Monsieur le Préfet de l'Yonne pour le FEDER.

➤ **Aérodrome – demandes d'installation**

- **Accepte** à l'unanimité les demandes d'installations présentées :

- ASCAA : amodiation pour un terrain nu de 1 550m² aménagement d'une surface pour stationnement et accès personnes à mobilité réduite

- Aéromodel Club de Sens : aménagement d'un abri de 18 m² pour les usagers du modélisme

- Ets Denizot – Travaux aériens : amodiation pour un terrain nu de 160 m² aménagement aire de stationnement pour remorques

- Association Usagers de l'aérodrome : modification de la convention pour prendre en compte la modification de la superficie suite à l'aménagement du « taxi way » avion soit 95 640 m² au lieu de 113 900 m²

- AéroClub de Sens : modification de la convention pour transfert du local « atelier » de 179,80 m² à Monsieur Christian Lalloué

- Monsieur Christian Lalloué : conclusion d'une convention pour la mise à disposition d'un local de 179,80 m² pour abriter 3 avions.

- **Autorise** en conséquent le Président à signer les conventions d'utilisation temporaire du domaine public correspondantes :

ASCAA : convention pour terrain nu de 1 550 m²

Ets Denizot : convention pour terrain nu d'une superficie de 160 m²

Monsieur Christian Lalloué : convention pour bâtiment d'une superficie de 179,80 m²

Association des Usagers de l'Aérodrome : avenant à la convention portant modification de la superficie à 95 640 m²

AéroClub de Sens : avenant portant modification de la superficie des locaux

Aéromodel Club : convention pour utilisation d'un bâtiment de 18m²

3 / Déchets ménagers

➤ Consultation MAPA pour la mise en place de barrières

- **Décide** de procéder à une consultation en procédure adaptée pour la fourniture de barrières d'accès en déchetterie.

➤ Caution de garantie

Monsieur le Président propose de reconduire la garantie de caution accordée en 2013 à hauteur de 42 000 € à l'Association TRIVALNY pour augmenter le montant de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté.

4/ Affaires Sociales

➤ Réforme des rythmes scolaires

- **Donne** son accord de principe pour l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire Intercommunal. Monsieur le Président expose que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Caisse d'Allocations Familiales peut verser une aide financière spécifique (0,50 €/heure/enfant) si la gestion des Temps d'Accueil Périscolaire est portée par un centre de loisirs déclaré (et agréé par la DDCSPP) et l'élaboration d'un Projet Educatif de territoire.

La Communauté de Communes dispose d'un centre de loisirs intercommunal qui rayonne déjà sur les 23 communes dans le cadre de l'accueil de loisirs et dans l'accueil périscolaire.

Aussi, dans un esprit de mutualisation et de solidarité communautaire, l'élaboration d'un Projet Éducatif de Territoire Intercommunal aurait pour objectif d'apporter aux communes et donc aux enfants des moyens humains, techniques, matériels pour une ouverture élargie vers des activités ludiques, culturelles, artistiques, sportives, ...

Toutefois, de nombreux points restent à éclaircir par la Caisse d'Allocations Familiales et la DDCSPP sur les modalités de financement, sur la possibilité qu'une commune de la Communauté reste autonome, ...

- **Précise** que cette décision devra être confirmée dès connaissance des éléments techniques et financiers manquants.

➤ Convention avec l'Association de Gestion du Centre de Loisirs de Pont sur Yonne

- **Décide** à l'unanimité de conclure une convention de mise à disposition d'animateurs avec l'Association de Gestion du Centre de Loisirs de Pont sur Yonne pour la période du 24 février 2014 au 7 mars 2014.

➤ Tarifs Vacances

- **Fixe** la tarification horaire de l'accueil dans les centres de loisirs de la Communauté de Communes à compter du 24 février 2014 comme suit :

Pour les vacances :

Quotient Familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant (et +)	Tarif de l'heure au-delà de 8 heures de présence journalière
0 à 400 €	0,35 €	0,30 €	0,30 €	0,25 €	0,21 €
401 € à 650 €	0,42 €	0,37 €	0,32 €	0,27 €	0,21 €
651 € à 800 €	0,95 €	0,90 €	0,85 €	0,80 €	0,31 €
801 € à 1 000 €	0,97 €	0,95 €	0,87 €	0,85 €	0,41 €
> 1 001 €	1,07 €	1,02 €	0,97 €	0,92 €	0,41 €

➤ Mission Locale – Avenant 2014

- **Décide** de conclure un avenant à la convention conclue avec la Mission Locale (afin d'organiser le partenariat entre les deux structures) qui fixe la participation financière de la Communauté de Communes pour l'année 2014 à 10 000 €

5 / Environnement

➤ Appel à projets – Protection de la biodiversité dans l'Yonne

- **Décide** de déposer auprès du Conseil Général de l'Yonne un dossier dans le cadre de l'appel à projets – Protection de la biodiversité dans l'Yonne 2014 intitulé « Ambassadeurs de la biodiversité », axé sur la sensibilisation et l'éducation du jeune public (3 – 14 ans).

Un projet a été établi en concertation avec les directeurs de centres de loisirs sur la sensibilisation et l'éducation du public à cette thématique avec la création d'animations « nature » dispensées par des intervenants extérieurs qualifiés dans le domaine de l'environnement (ADENY, LPO, ONF, ...)

Ces animations seraient réalisées dans le cadre de l'accueil de loisirs (mercredi et/ou vacances scolaires) de la Communauté de Communes.

6 / Personnel

➤ Gratifications 2013 – contractuels et contrats d'avenir

- **Décide** de retirer sa délibération n° 2013-112 relative aux gratifications 2013 attribuées aux agents sous contrat de droit privé. Monsieur le Président rappelle que l'assemblée communautaire réunie le 2 octobre 2013 avait décidé le versement d'une gratification de fin d'année pour ses agents contractuels et contrats d'avenir.

A la demande de la Sous-Préfecture, il est nécessaire de retirer cette délibération (N° 2013-112) pour raison d'irrégularité de l'acte concerné (transmission tardive de la délibération en Sous-Préfecture, octroi d'un régime indemnitaire à des agents relevant du droit privé).

➤ Régime indemnitaire complémentaire 2014

- **Vote** le complément au régime indemnitaire à compter du 1^{er} mars 2014 afin de prendre en compte les évolutions du personnel titulaire et non titulaire de la Communauté de Communes.

7 / Questions diverses

➤ Collèges - Participations 2014

- **Décide** qu'une participation est demandée pour l'année 2014 à savoir 20€/élève pour les frais de fonctionnement des collèges. Monsieur le Président rappelle que la commune de St Agnan, non membre de la Communauté de Communes Yonne Nord, continue de bénéficier des services auparavant assurés par le Syndicat Intercantonal de Pont sur Yonne et Sergines en ce qui concerne les collèges de Pont sur Yonne et Villeneuve la Guyard.

➤ Pack rentrée 2014/2015

- **Décide** de fournir aux élèves ressortissant de la Communauté de Communes Yonne Nord, mais qui du fait de la nouvelle carte scolaire fréquentent un établissement autre que celui de Pont sur Yonne ou Villeneuve la Guyard, un bon d'achat d'une valeur de 20€ pour l'acquisition de fournitures scolaires au titre de la rentrée scolaire 2014/2015.

➤ Sel de déneigement - Tarifs 2014

- **Fixe** les tarifs suivants selon le conditionnement pour les communes qui en retirent auprès de la Communauté de Communes suite à l'achat groupé:

Sac de 25 Kg	4,80 € TTC
Vrac	102,00 € TTC

8/ Culture

➤ Ecole de Musique et de Théâtre Yonne Nord

- **Approuve** le projet d'établissement de l'Ecole de Musique et de Théâtre Yonne Nord 2014. En effet, l'école de musique et de théâtre Yonne Nord, créée en 1993, a fortement évolué depuis sa création et compte désormais un effectif stabilisé entre 250 et 270 élèves inscrits. Ses missions sont l'enseignement musical et théâtral, le rayonnement artistique sur le territoire de la Communauté de Communes et des missions périphériques comme l'animation artistique périscolaire

9 / Informations diverses

➤ Plan de désherbage communal

Monsieur Baéli, Vice-Président en charge de l'environnement, expose que l'élaboration de ce document et la formation des agents peuvent être subventionnées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional. La participation du Conseil Régional est plus importante si les communes se groupent (15% pour une commune seule, 30% si plusieurs communes). Les communes de Pont sur Yonne et Thorigny se sont regroupées sur ce dossier mais il y a encore possibilité de les rejoindre pour clore la session des formations.

➤ Instruction des Permis de Construire

Monsieur Spahn, délégué de la Commune de Villeblevin, fait part à l'assemblée de son inquiétude sur le désengagement programmé de la DDT sur l'instruction de des Permis de Construire. Peu de communes de la Communauté de Communes disposent de leur propre service instructeur.

Monsieur le Président précise que ce sujet sera une des premières réflexions que devra mener la prochaine assemblée sur la prise de cette compétence par la Communauté de Communes.

Avant de conclure la séance, Monsieur le Président présente ses remerciements à tous les élus et personnels des services de la Communauté de Communes pour le travail mené ensemble.

Le travail accompli a été une véritable continuité des actions impulsées par Monsieur Brière puis par Monsieur Percheminier puisqu'elles ont été toutes mises en œuvre : Construction du centre de tri, mise en place de Trivalny (entreprise d'insertion), refonte des statuts de la Communauté de Communes, création du Centre Intercommunal d'Action Sociale, création du relais Services Publics, mise en place de la redevance incitative, création du centre social.

Il existe d'ores et déjà de nombreux défis pour la prochaine assemblée : aménagement numérique du territoire, aménagement du territoire avec la mise en place du SCOT et du Pôle d'Equilibre du Territoire Rural,, la réforme des PLU, le désengagement de l'Etat sur l'instruction des permis de construire.